



## Facture onéreuse après état des lieux

Par **hoareau**, le **22/04/2010** à **17:48**

Bonjour,

Après avoir signé l'état des lieux avec l'agent représentant les HLM, j'ai reçu 2 mois plus tard une facture des travaux d'un montant de 1600 euros. Les travaux ont été réalisés par un artisan. Les HLM ne m'ont jamais présenté un devis.

Je ne peux pas payer cette somme.

Les HLM ont-ils le droit de me réclamer cette somme sans présentation de devis ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **jeetendra**, le **22/04/2010** à **19:28**

[fluo]ADIL DE LA REUNION[/fluo]

12, rue Mgr de Beaumont

BP 868

97477 St Denis Cédex

téléphone : 02.62.41.14.24

Bonsoir, oui vous avez le droit de contester la somme réclamée (vu son montant), et aussi le fait qu'il ne soit pas fait mention de devis, de facture, prenez contact avec l'Association ADIL à Saint Denis, ils vous aideront, cordialement.